

CONDITIONS DE RESERVATION

La réservation devient effective uniquement avec l'accord du camping (confirmation par mail), après réception de l'acompte et après réception soit du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne.

La décision définitive de l'acceptation ou du refus de la location dépend uniquement de la direction du camping, qui n'a pas à en fournir les raisons.

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.

L'emplacement réservé ou la location, redevient disponible, en l'absence de message, 24h après la date d'arrivée prévue à 14h.

Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

Nous refusons l'accès aux familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué ou de l'emplacement (bébés et enfants compris)

EMPLACEMENT DE CAMPING

☑ Le forfait comprend l'emplacement, l'accès aux sanitaires et infrastructures.

Un emplacement vous sera réservé sous réserve des disponibilités. Le nombre de personnes sur un emplacement est limité à 5. A votre arrivée il vous sera demandé le paiement du solde du séjour.

L'emplacement est disponible à partir de 14 h et doit être libéré avant 12h.

LOCATIF

Le locatif comprend le locatif, l'accès aux sanitaires, infrastructures.

Toute location est nominative et ne peut être cédée.

A votre arrivée, il vous sera demandé deux cautions:

-150€ caution sur laquelle pourront être déduits les frais occasionnés par des dégradations éventuelles ;

-30€ pour les frais de ménage, si celui-ci n'était pas fait lors de votre départ.

Tous nos locatifs sont NON FUMEURS.

Lors de votre départ, il sera nécessaire de laisser la location dans un état de propreté correct (frigo compris).

Les deux cautions vous seront alors restituées (sauf si il y a contestation) uniquement au moment même où vous quitterez votre location après inventaire, état des lieux, ménage effectué par vos soins, ceci pendant les heures d'ouverture de la réception.

Les dégradations, le matériel manquant ou les heures de ménage si celui-ci n'est pas effectué par vos soins seront facturés et déduits des cautions, lesquelles seront gardées à l'accueil si nous ne connaissons pas le montant de ces frais.

RESERVATION DE GROUPE

☑ Pour toute demande de réservation de groupe, vous devez impérativement contacter le camping par téléphone ou par e-mail via la rubrique « contact ».

Le camping se réserve le droit d'étudier la demande de réservation avant acceptation ou refus de celle-ci.

TARIFS ET TAXES DE SEJOUR

☑ Les prix indiqués sont valables pour la saison en cours. Ils s'entendent en euros, TVA incluse.

☑ Le montant de la taxe de séjour est de 0.22 € par jour et par adulte

CONDITIONS DE PAIEMENT

☑ Un acompte de 30 % du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation. Le solde sera réglé à l'arrivée au camping.

ANNULATION ET MODIFICATION

1. Modification de votre réservation

Le client peut demander la modification de son séjour sur demande écrite auprès du camping (courrier ou e-mail), dans la mesure des disponibilités et possibilités. A défaut de modification, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation, ou l'annuler selon les conditions ci-après.

☑ Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur

☑ Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour.

2. Prestations non utilisées

Tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

3. Annulation du fait du Camping

En cas d'annulation de la part du Camping le Terriol (sauf cas de force majeure), le séjour sera remboursé. Cette annulation ne pourra cependant donner lieu au versement de dommages et intérêts.

4. Annulation du fait du campeur

☑ En emplacement ou en locatif : Si le client prévient le camping par écrit, au minimum 30 jours avant son arrivée, l'acompte est remboursé. En deçà de 30 jours, ce dernier n'est pas remboursé.

VOTRE SEJOUR

1. Arrivée

☑ Mise à disposition de l'**emplacement nu, le jour prévu de l'arrivée dès 14h00 ou du locatif le jour prévu à 14h ou 16h selon période.**

2. Pendant votre séjour

Il appartient au campeur de s'assurer. Ce dernier est responsable de la surveillance de ses objets personnels. Le camping décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.

Tous les clients doivent se conformer au règlement intérieur du camping. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui.

3. Départ

☑ Emplacement : Au jour du départ indiqué sur votre contrat, **l'emplacement doit être libéré avant 12heures**

Locatif : Au jour du départ indiqué sur votre contrat, **l'emplacement doit être libéré avant 11 heures**

VISITEURS

Les visiteurs et invités sont tenus de se présenter à l'accueil. Leur véhicule sera garé à l'extérieur. Les animaux sont payants.

ANIMAUX

Les animaux sont acceptés, (un animal par réservation), moyennant une redevance payable lors de votre réservation, excepté les chiens de 1ère et 2ème catégories.

Ils doivent être tenus en laisse en permanence. Le carnet de vaccination doit être à jour. Leurs besoins doivent être ramassés.

DROIT A L'IMAGE

Vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping à utiliser sur tout support les photos et vidéos de vous ou vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping.

REGLEMENT INTERIEUR :

Tout client est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping. Aucune brochure n'est à l'abri d'une erreur. Veuillez vous faire confirmer les dates d'ouvertures des différents services ainsi que les prix à la réservation. Seuls les prix mentionnés sur votre facture seront contractuels.

En cas de litige, seul le tribunal de Cahors est compétent.